

**Nouvelle définition des tâches des enseignants et des
enseignants-chercheurs dans l'enseignement
supérieur français**

Commission instituée par M. Jack LANG,
Ministre de l'Education Nationale

Animée par M. Eric Espéret
Président de l'université de Poitiers

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Conférence des présidents d'université :

Michel AVEROUS, université de Montpellier II

Jean-Yves MERINDOL, université Louis Pasteur (Strasbourg 1)

- Conférence des directeurs d'écoles et des formations d'ingénieurs :

Vincent PERTHUISOT, directeur de l'école supérieure de l'énergie et des matériaux

- Conférence des directeurs d'instituts universitaires de formation des maîtres :

Gérard VAYSSE, directeur de l'IUFM de Toulouse, puis Bernard JANNOT, directeur de l'IUFM de Dijon

- Vice-président d'université :

Michel FEUTRIE, université des sciences et technologies de Lille (Lille 1)

- Centre national de l'enseignement à distance :

Jean-Louis BILLOET, directeur des formations

- Association des secrétaires généraux d'université et établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche :

Jean-Pierre DARRAS, université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

- Conseillers d'établissement :

Bernard CORNU

Pierre LECONTE

- Mission scientifique universitaire :

Jean-Noël VERPEAUX, directeur scientifique adjoint

- Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche :

Marie-France MORAUX

- Direction de la programmation et du développement :

Jean-Richard CYTERMANN, directeur

- Direction des personnels enseignants :

Claudine PERETTI, adjointe au directeur

- Direction de la technologie :

Françoise THIBAULT, chef du bureau des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement supérieur

- Direction de l'enseignement supérieur :

Brigitte BOTALLA-GAMBETTA, chef du bureau de la coordination de l'enseignement supérieur

- Direction des affaires financières :

Véronique GRONNER, adjointe au chef du bureau de la coordination statutaire et des indemnités

- Secrétaire de rédaction :

Fabrice DION, sous-direction des statuts et de la réglementation à la direction des personnels enseignants

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| INTRODUCTION | p. 6 |
| PREMIERE PARTIE | |
| SITUATION ACTUELLE : DIFFICULTES ET OPPORTUNITES | p. 8 |
| 1 - LA DEFINITION ET LA GESTION DES MISSIONS PREVUES PAR LES TEXTES ACTUELS | p. 8 |
| <i>1-1 Les missions dévolues à l'enseignement supérieur</i> | p. 8 |
| <i>1-2 Les missions des enseignants et enseignants-chercheurs</i> | p. 10 |
| <i>1-3 La prise en compte de ces missions dans la définition du service statutaire</i> | p. 11 |
| 1-3-1 Les obligations de service des enseignants-chercheurs et des enseignants | p. 11 |
| 1-3-2 Les aménagements de service : possibilités statutaires | p. 13 |
| 1-3-3 Les aménagements de service : dispositif de primes | p. 14 |
| 1-3-4 Activités et rémunérations complémentaires au sein de l'établissement | p. 16 |
| 1-3-5 Activités et rémunérations complémentaires en dehors de l'établissement | p. 19 |
| <i>1-4 La prise en compte de ces missions dans la carrière des enseignants</i> | p. 21 |
| <i>1-5 Conclusion</i> | p. 22 |
| 2 - LES MISSIONS NOUVELLES OU EN EXPANSION | p. 23 |
| <i>2-1 L'élargissement des tâches</i> | p. 23 |
| <i>2-2 L'évolution des formations</i> | p. 24 |
| <i>2-3 La demande pédagogique</i> | p. 25 |
| <i>2-4 Le tableau des tâches (tableau de référence)</i> | p. 25 |
| <i>2-5 Comment les tâches sont-elles prises en compte actuellement ?</i> | p. 26 |
| 2-5-1 Etat des lieux sur l'utilisation des primes | p. 26 |
| 2-5-2 Des pratiques locales pour intégrer les évolutions dans les tâches | p. 27 |
| 3 - LES EXEMPLES ETRANGERS | p. 27 |
| 4 - LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS : DES PERSONNELS DANS UN ENVIRONNEMENT HUMAIN | p. 30 |
| <i>4-1 La population des enseignants et enseignants-chercheurs du supérieur</i> | p. 30 |
| <i>4-2 Les départs en retraite et les recrutements actuels et futurs</i> | p. 31 |
| <i>4-3 Les personnels IATOS</i> | p. 32 |
| <i>4-4 Toutes les tâches apparues dans l'université n'ont pas à être effectuées par des enseignants-chercheurs</i> | p. 32 |
| 4-4-1 Une confusion existe avec des tâches relevant des ingénieurs, des personnels techniques ou administratifs | p. 32 |
| 4-4-2 Il est vrai que les enseignants-chercheurs sont parfois contraints de se substituer à des spécialistes qui peuvent faire défaut au sein de l'université | p. 33 |

DEUXIEME PARTIE

PROPOSITIONS

p. 34

| | |
|--|--------------|
| 1 - PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES DEFINITIONS DE SERVICE : LES SCENARIOS AVANCES | p. 35 |
| 2 - LE CONTRAT INDIVIDUEL DE SERVICE | p. 35 |
| <i>2-1 Un contrat de service pluriannuel, global, pour tous</i> | p. 35 |
| <i>2-2 L'activité de recherche et son évaluation</i> | p. 36 |
| 3 - LES SCENARIOS A : AMENAGEMENTS ET TOILETTAGES DES REGLES ET STATUTS ACTUELS | p. 37 |
| <i>3-1 Deux options pour la quantification du service</i> | p. 37 |
| 3-1-1 Aménagement de la réglementation actuelle dans le cadre des 192h. (384h.) annuelles | p. 37 |
| 3-1-2 Décompte annuel de 1600 h. : prise en compte de l'activité de recherche | p. 37 |
| 3-1-3 Du tableau de référence au tableau des équivalences | p. 38 |
| <i>3-2 Conséquences des nouvelles définitions de service sur les régimes indemnitaires et le déroulement de la carrière</i> | p. 39 |
| 3-2-1 Régime indemnitaire | p. 39 |
| 3-2-2 Mesures touchant la formation et la promotion | p. 40 |
| 3-2-3 Les mesures d'évaluation | p. 41 |
| <i>3-3 L'allocation des moyens aux établissements</i> | p. 41 |
| 4 - LES SCENARIOS B : UNE AUTRE APPROCHE DES SERVICES | p. 41 |
| 5 - LES CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET LES COUTS INDUITS DES SCENARIOS | p. 42 |
| <i>5-1 Les mesures réglementaires</i> | p. 42 |
| <i>5-2 Les mesures budgétaires</i> | p. 42 |
| 6 - RESUME DES CONSTATS ET PROPOSITIONS | p. 43 |

ANNEXES

| | |
|--|--------------|
| Annexe 1 : Obligations de service d'enseignement | p. 45 |
| Annexe 2 : Tableau des tâches (tableau de référence) | p. 47 |
| Annexe 3 : Obligations de service comparées des enseignants chercheurs dans l'Union européenne | p. 48 |
| Annexe 4 : Répartition des enseignants à l'occasion de la campagne 2000 de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités | p. 51 |
| Annexe 5 : Exemple de contrat par objectifs | p. 53 |

INTRODUCTION

Depuis 30 ans, les missions confiées à l'enseignement supérieur, et par conséquent mises en œuvre par les enseignants et enseignants chercheurs, en collaboration avec les personnels IATOS, ont beaucoup évolué. Même si la loi du 12 novembre 1968, et plus spécifiquement celle du 26 janvier 1984, intègrent déjà certaines de ces missions, elles sont encore vues aujourd'hui, y compris par les acteurs du système eux-mêmes, comme nouvelles, ou parfois difficilement compatibles avec le temps nécessaire au travail de recherche et d'autres sont réellement apparues.

Par ailleurs, le décret du 6 juin 1984, décrivant les obligations de service des enseignants-chercheurs, de l'avis général, ne correspond plus au nouvel état des lieux. Il oblige les établissements à des "acrobaties" réglementaires pour prendre en compte toutes les activités qui ne sont pas des activités d'enseignement en présence des étudiants, état de fait qui n'est satisfaisant ni pour les personnels ni pour les établissements.

A l'heure où la demande sociale à l'égard de l'enseignement supérieur se fait plus forte, au travers notamment des besoins d'une "formation tout au long de la vie" ou d'une recherche très performante, il est devenu *nécessaire* de dresser un bilan de la situation d'une partie de ses personnels et de proposer quelques scénarios permettant au service public de l'enseignement supérieur de faire face aux nouveaux défis. Il est d'autant plus *urgent* de le faire maintenant que de très nombreux recrutements seront réalisés dans les années à venir pour compenser les départs en retraite (renouvellement de la moitié des enseignants en 10 ans) et que certains signes laissent à penser que, dans plusieurs secteurs disciplinaires, l'attractivité relative des métiers de l'enseignement supérieur s'affaiblit.

Pour tenir leur place dans un espace européen de l'enseignement supérieur en construction, les établissements se doivent d'être attractifs et performants. Ainsi, ils ont besoin de systèmes réglementaires souples qui, tout en garantissant l'équité entre les personnels dans les différentes parties du territoire national, permettent d'apprécier et de reconnaître l'investissement de chacun dans l'ensemble de son activité.

La commission a ainsi désiré faire, après un état des lieux, des propositions concrètes, permettant de répondre à la fois aux aspirations des personnels concernés et aux besoins de la société. En distinguant les nouvelles missions des établissements de celles des enseignants et enseignants-chercheurs, la commission a aussi souhaité rompre avec la logique implicite actuelle qui confie principalement à ces derniers la prise en charge de nouvelles activités.

Les catégories de personnels visés dans ce rapport sont principalement les enseignants-chercheurs. Cependant, une partie des remarques et des propositions s'appliquent aussi aux autres catégories d'enseignants (cf. la description de la population actuellement en fonction ; partie 4-1.....) et, en particulier aux enseignants du second degré affectés dans les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, les différentes mesures proposées ont évidemment un coût. Certaines peuvent correspondre à une réorganisation des moyens déjà employés ; d'autres, au contraire, généreront automatiquement des investissements supplémentaires de la Nation, dont la commission pense qu'ils sont nécessaires, comparativement aux autres pays développés, pour maintenir la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche.